

SIGNALEMENT CC.... SIGNALEMENT CC.... SIGNALEMENT CC

Plateforme de signalement à la cour des comptes

Depuis le 6 septembre 2022, faisant suite à une grande consultation citoyenne visant à recueillir les propositions des thèmes de contrôle ou d'évaluation des politiques publiques, la cour des comptes poursuit sa démarche en se dotant d'une plateforme de signalement.

Cette procédure en ligne permet à tout citoyen, agent public, association, de signaler à la cour des irrégularités ou des dysfonctionnements importants d'emploi d'argent constatés dans une entité publique ou dans un organisme susceptible d'être contrôlé par la cour ou par les chambres régionales ou territoriales des comptes.

Extrait : « *Qu'il s'agisse de la gestion des marchés publics, de rémunérations ou de subventions indues, de conflits d'intérêt ou de fautes graves de gestion, tout fait signalé comme étant irrégulier pourra faire l'objet d'un contrôle après instruction, si les juridictions financières le décident en toute indépendance et confidentialité* ».

- « *Un système de discussion sécurisé permet d'échanger des messages. Le citoyen peut suivre son signalement et communiquer avec les référents de la Cour grâce au code confidentiel généré par la plateforme lors du dépôt* ».

- « *Le dispositif prévoit également la possibilité de préserver la confidentialité de l'identité pendant toute la procédure de traitement* ».

C'est la raison pour laquelle DEA, en se basant sur les faits signalés par Michel Gaucher dans un récent dossier (voir document Dodin et VL4. Février 2025) a engagé les adhérents qui le souhaitent à faire ce signalement à titre individuel pour « **Usage abusif de fonds publics** ». Une note dans ce sens a également été transmise au député de la circonscription.

A cet effet, un résumé ci-dessous des 10 principaux points de doléance a été élaboré à l'intention des adhérents pour alimenter leur argumentation.

Résumé des arguments pour dénoncer les voies vertes inutiles sur Dardilly : VL4/ RD306, Section Nord et chemin du Dodin.

La métropole impose sa politique dogmatique de créer, à un prix pharaonique (VL4 : 1,26 M€/km) 13 pistes et voies vertes cyclables et piétonnes, dites Voies Lyonnaises, dont l'utilité pour certaines n'est pas avérée ni justifiée par des études sérieuses, au détriment des voitures, désormais bannies, en rétrécissant les voies routières, congestionnant ainsi les entrées sur la ville : bouchons, pertes de temps et augmentation de la pollution. En ce qui concerne la VL4, une partie est même illégale.

SIGNALEMENT CC... SIGNALEMENT CC... SIGNALEMENT CC...

Résumé suite.

- - Prévisions erronées sur le nombre de cyclistes qui emprunteront ces voies. (1500 cyclistes/jour : utopique) Voir études de l'INSEE : au-delà de 13 km, seuls 0,6% des actifs utilisent le vélo pour aller au travail.
- - Ce qui est pertinent en ville ne l'est pas dans les communes plus éloignées avec dénivelé important, comme celles du nord et de l'ouest lyonnais.
- - Leur utilité n'est pas avérée car le réseau en « étoile » centré sur la ville de Lyon, imaginé comme une alternative à la voiture pour les trajets domicile/travail et courses ne correspond pas à des besoins réels pour des communes campagnardes qui souhaitent des liaisons transversales intercommunales.
- - Leur coût est **exorbitant car ces voies sont trop luxueuses**. Voie verte de 5 m de large ou pistes cyclables avec végétalisation connexe sur des tronçons déjà arborés (Longes/Maison carrée) **9,2M€HT pour 3,5 km soit 2,63M€/km**. Un record pour une voie déjà aménagée!
- - Chemin du Dodin à Dardilly mis en sens unique avec voie verte pour une vingtaine de cyclistes par jour, augmentant d'autant la circulation sur les voies adjacentes. **550.000€ pour 850m**. Voir fiche de comptage en page7.
- - Caractère superfétatoire sur la partie de la RD306 Longes/Maison Carrée qui a déjà fait l'objet d'une requalification, demandée par DEA et actée par une DUP d'avril 2015. Ces travaux ont été réalisés en 2018 et avalisés par la préfecture avec aménagement d'une bande cyclable + piétons dans chaque sens et séparation de la voie centrale pour les VL/PL par un muret.
- - Illégalité de la VL4 sur cette portion, puisqu'elle aurait dû faire (Selon l'avis du Conseil d'Etat N°411086 du 22 octobre 2018) l'objet d'une nouvelle Enquête Publique.
- - Augmentation du risque de collision entre véhicules puisque le projet prévoit une voie à double sens sans séparation centrale. Cohabitation dangereuse des vélos et des piétons.
- - Complication d'accès pour les riverains et de circulation pour les services de secours et les transports en commun sur cette section Longes/Maison Carrée.
- - Gabegie de fonds publics à l'heure des restrictions de budget demandées par l'Etat : persistance du financement des voies Lyonnaises dans le budget 2025 de la métropole alors que la culture et les collèges perdent 6,5 M€ ce qui représente 2,5 km de la VL4 Nord.
- **En conclusion : usage abusif de fonds publics pour des réalisations coûteuses et inutiles en banlieues campagnardes au motif d'une idéologie anti-voitures centrée sur la ville, sans discernement avec les besoins réels en infrastructures cyclables dans et entre les communes. Pour cette raison les citoyens peuvent signaler cette gabegie à la cour des comptes sur le portail : <https://signalement.comptes.fr>**